

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens et des finances*

**Arrêté du 30 mai 2018 portant dissolution des brigades de translation judiciaire de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), Bois-d'Arcy (Yvelines) et Nanterre (Hauts-de-Seine)**

NOR : INTJ1814294A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense ;  
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1, R. 15-23 et R. 15-26 ;  
Vu le code de la sécurité intérieure,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Les brigades de translation judiciaire de Brie-Comte-Robert, Bois-d'Arcy et Nanterre sont dissoutes.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 mai 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,  
directeur des soutiens et des finances,*  
L. TAVEL